

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du mardi 2 novembre 2010**  
**à 20h15 au Foyer de la Grande Salle**

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : Mme J. de Heller, MM. N. Boillat (exc.), R. Burnier (exc.), A. Croisier, L. Durussel (exc.), F. Imhof (exc.), S. Kursner (exc.), J.-Cl. Lecoultré, C. Renaud (exc.), G. Renaud (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 23 septembre 2010
2. Communications du bureau
3. Rapport commission Préavis No 4-2010 : Demande d'adhésion de la commune à l'Association Intercommunale Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy (ASSAGIE)
4. Élection des délégués en cas d'acceptation du préavis 4-2010
5. Rapport commission Préavis No 5-2010 : Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
6. Présentation du budget 2011
7. Préavis No 6-2010 : Arrêté d'imposition pour l'année 2011
8. Rapport de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2011
9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

**1. Adoption du PV du 23 septembre 2010**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2010

R. Lamercy, page 2, extrait lire « un établissement primaire Harnos ... » (à la place de Haros)

Le PV est accepté à l'unanimité

**2. Communications du bureau**

Le Président :

- remercie les paysannes vaudoises pour l'organisation du brunch du 26 septembre et pour la qualité des produits servis; au vu de la participation, c'était une réussite.
- Remercie également la Municipalité pour l'organisation de l'inauguration de la salle omnisports qui met fin à la 3ème étape du Collège du Marais et qui répond bien à la demande de l'établissement scolaire ainsi qu'à l'utilisation par les sociétés locales; le taux d'occupation observé confirme bien que la construction de cette salle était nécessaire.
- remercie ceux qui ont contribué au succès de la fête des récoltes et à la traditionnelle revue des pompiers
- rappelle que la course du Conseil aura lieu le samedi 20 novembre
- rappelle qu'il y a des votations le 28 novembre 2010
- rappelle que la dernière séance de l'année 2010 aura lieu le vendredi 10 décembre, à une heure légèrement avancée (19h30) et qu'elle sera suivie de la traditionnelle fondue.

### **3. Rapport de la commission sur le Préavis No 4-2010 : Association intercommunale scolaire d'Aubonne – Gimel – Etoy (ASSAGIE)**

Lecture du rapport.

Extraits

(...)

#### **Structure:**

Les membres de la commission ont souhaité connaître les avantages et inconvénients des deux formes juridiques de collaboration entre les communes, à savoir:

*l'entente intercommunale*

*l'association intercommunale*

*En premier lieu, il est important de préciser que les deux formes d'organisation ont cours actuellement dans le canton. C'est donc sur la base d'expériences concrètes que le choix quant à la forme juridique a été effectué.*

#### **Entente intercommunale:**

*Comme son nom l'indique, il s'agit d'une entente entre communes qui ne revêt pas de personnalité juridique. Cela signifie, par exemple, que pour acheter, vendre et construire des bâtiments, l'ensemble des Conseils communaux/généraux des communes formant l'entente doivent se prononcer. Ce mode de pratiquer peut provoquer des retards importants dans la prise de décisions.*

#### **Association intercommunale:**

*Il s'agit d'une **personnalité morale**. Cela signifie que l'Association peut agir en son nom (ex: acheter et vendre des bâtiments -uniquement ceux qui lui appartiennent- et construire des locaux scolaires). Cette démarche ne requiert pas l'acceptation des Conseil communaux/généraux des communes membres. Cependant, il faut rappeler que des représentants des Conseils communaux/généraux siègent au Conseil Intercommunal de l'Association qui statue sur ces questions.*

*(...). En fonction des expériences faites ailleurs dans le canton, il est apparu que l'association intercommunale est plus intéressante, car plus rapide en matière de prise de décisions, notamment en ce qui concerne la construction de nouveaux locaux scolaires.*

(...)

#### **Instances de décision**

*En cas d'acceptation du préavis municipal :*

- *le Conseil communal de Gimel sera représenté par deux de ses membres au Conseil Intercommunal.*
- *la Municipalité de Gimel sera représentée par un-e Conseiller-ère Municipal-e au Comité de Direction et un-e autre Conseiller-ère Municipal-e au Conseil Intercommunal.*

#### **Personnel de l'ASSAGIE**

*L'ASSAGIE pourra engager du personnel en son nom. Il s'agira, par exemple, des patrouilleurs-euses, des animateurs-trices pour l'accueil durant la pause de midi, de collaborateurs-trices administratifs (secrétariat, comptabilité, etc..), voire d'autres collaborateurs-trices utiles. A noter que les concierges des différents sites scolaires resteront « attachés » à leur commune, les bâtiments dont ils ont la charge étant propriétés communales.*

#### **Frais à charge des communes membres de l'ASSAGIE**

*Sur ce plan et d'après les informations obtenues, la création n'amènera pas de changements notables. A l'instar de ce qui se fait actuellement, les frais globaux engendrés par la scolarité obligatoire seront répartis sur l'ensemble des communes selon une clef de répartition basée sur le nombre d'élèves scolarisés dans le cadre de l'ASSAGIE et sur le nombre d'habitants résidant dans chacune des communes. Les charges supplémentaires sont celles liées à la rétribution des membres du Conseil Intercommunal.*

#### **Éventuelles nouvelles constructions**

*L'ASSAGIE aura la capacité juridique de bâtir des bâtiments en son nom propre. Cela ne signifie pas que cette option sera retenue dans tous les cas de figure. Après évaluation des besoins (validé par le canton) et de la situation particulière, deux options seront possibles:*

*une commune membre de l'ASSAGIE construit un bâtiment scolaire répondant aux besoins mis en évidence par l'association, puis le lui loue. Dans ce cas, le Conseil communal de la commune concernée se prononce sur un préavis présenté par la Municipalité.*

*L'ASSAGIE construit elle-même le bâtiment après en avoir recherché le financement. Les frais et charges des ces locaux sont répartis annuellement sur l'ensemble des communes membres. Ici, la décision appartient au Conseil Intercommunal.*

### **Transports**

*En fonction de sa personnalité juridique, l'ASSAGIE sera habilitée à négocier les contrats avec les sociétés de transports.*

(...)

*Conclusions:*

*En fonction des éclaircissements et des réponses apportés par la représentante de la Municipalité, les membres de la commission, unanimes, proposent au Conseil communal de Gimel:*

- d'accepter la création d'une association intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy, ASSAGIE;
- d'adopter les statuts de ladite association, sous réserve de l'aval du Conseil d'État;
- de désigner deux délégués-es et deux suppléants-es au futur Conseil Intercommunal, conformément à l'art. 6 des dits statuts, lettre b

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

O. Debonneville demande pourquoi la commune d'Essertines se distingue (ce n'est pas la première fois)

R. Lambercy répond que cette commune présente la particularité d'être géographiquement divisée entre une partie sur le haut et une autre sur le bas, proche de Rolle et de son collège, ce qui explique les différences qu'on observe parfois.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à la majorité:

oui : 37

non : --

abstentions : 2

R. Lambercy remercie le Conseil pour la confiance qui est témoignée par ce vote à elle-même autant qu'à S. Judas qui se sont fortement investies dans la conduite de ce projet.

#### **4. Élection des délégués**

Le Président explique que l'élection se fera en deux temps : l'élection des deux délégués, puis celle des deux suppléants.

Élection des deux délégués, il passe la parole à l'assemblée pour les propositions.

J.- F. Jacot présente Laurent Guignard

P. Renaud présente Hervé Messieux

A. Fischer présente Antoine Durussel.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du vote, sont élus :

Laurent Guignard (31 voix) et Hervé Messieux (24 voix).

Antoine Durussel obtient 19 voix.

Élection des suppléants, le Président passe la parole à l'assemblée pour les propositions.

A. Fischer présente Antoine Durussel

L. Guignard présente Sandra Bourgeois

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président propose de les élire sans procéder au vote à bulletin secret. Proposition validée par l'assemblée par acclamation.

#### **5. Rapport de la commission sur le Préavis No 5-2010 : Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires**

Lecture du rapport.

*Extraits du rapport*

(...)

*Ce règlement intercommunal répond à la volonté du Grand Conseil d'uniformiser les mécanismes de taxation du séjour et des résidences secondaires. Depuis l'abrogation, en 2007, de la loi cantonale régissant le sujet, plus aucune taxe de ce type n'était perçue à Gimel. La part communale était reversée intégralement à l'ADIG. Depuis 2007, un montant équivalent, soit 500 francs, est toujours attribué à l'ADIG.*

*La nouvelle taxe sera gérée intégralement par l'ARCAM, qui touchera la totalité du montant, lequel sera attribué au fond d'équipement touristique de l'ARCAM. Cette somme s'ajoutera à la cotisation déjà payée actuellement à l'ARCAM. Le montant prélevé s'élèvera aux alentours de 4000 francs.*

*La commission rend la Municipalité attentive à veiller à une affectation de la taxe permettant un développement harmonieux des différentes composantes du district, dans le respect des particularismes.*

*La commission souhaite que la Municipalité présente un compte-rendu régulier quant aux activités de l'ARCAM.*

*En conclusion, la commission unanime demande au Conseil communal:*

- *d'adopter le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires*

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

Le Président relit les conclusions du rapport et les soumet au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité (39 voix).

N. Reymond remercie le Conseil pour ce vote, il rappelle que la commune trouvera certainement des avantages à son adhésion à l'ARCAM<sup>1</sup>.

## **6. Présentation du budget 2011**

*Le Président passe la parole à M. N. Reymond pour la lecture de son rapport.*

*Extrait:*

*« (...)*

*En conclusion, la Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2011 avec, aux recettes, un montant de Fr. 7'962'057.00 et un montant de Fr. 8'48'586.56 aux dépenses, soit un excédent de charges de Fr. 86'529.56.*

*(...) »*

Ce rapport est annexé au présent PV.

Le Président donne la parole à l'Assemblée en rappelant que ce budget sera soumis à la Commission des Finances qui devrait rapporter lors de la prochaine séance.

L. Guignard relève que le budget présente un excédent de charge inférieur au budget 2010, il demande s'il y a une estimation du résultat 2010.

N. Reymond répond qu'à mi-septembre 2010, sur la base des premières projections (sans le décompte final des impôts), on peut attendre un résultat proche de l'équilibre, on ne devrait pas avoir de grosse surprise.

A. Bussard revient sur les propositions faites par la commission de gestion dans son dernier rapport et demande si les charges liées à la formation du personnel communal ont pu être considérées dans ce budget.

N. Reymond répond que cette question a bien été discutée, ces charges ont été imputées dans les rubriques « divers et imprévus » de chacune des rubriques correspondantes parce qu'il est difficile d'estimer avec précision leur montant.

A. Durussel constate la diminution du déficit attendu pour 2011, il demande s'il sera possible à l'avenir de diminuer la dette de la commune qui reste importante.

N. Reymond répond:

- la commune amorti env. Chf 400'000 par année sur sa dette, estimé à Chf 376'700 pour 2011 ce qui représente env. 3.33% de la dette totale, les banques attendent des communes un minimum d'amortissement de la dette de l'ordre des 2% / an usuellement;
- s'il y a des excédents, il peut être envisagé d'amortir un peu plus, mais il rappelle que les taux sont relativement bas actuellement et que ce n'est donc pas forcément intéressant;
- il rappelle que le niveau d'amortissement est contractuellement fixé avec les banques (mais des négociations

---

<sup>1</sup> ARCAM – Association de la Région Aubonne-Cossonay-Morges

sont toujours envisageables).

A. Durussel, remercie le syndic pour sa réponse, il ajoute que les taux bas s'appliquent également aux réserves qui sont moins importantes que les dettes et il encourage donc la Municipalité à amortir davantage en cas de rentrées exceptionnelles.

Ph. Rezzonico demande pourquoi le plan des dépenses d'investissement n'a pas été distribué avec le budget.

N. Reymond répond qu'il a été remis à la commission des finances, il est encore en cours de discussion et sera remis pour la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

La commission des finances rapportera lors de la prochaine séance.

## **7. Préavis no 6-2010 : Arrêté d'imposition pour l'année 2011**

Le Président passe la parole à N. Reymond pour la lecture du préavis.

*Extraits*

« (...) »

*La Municipalité vous présente le projet d'arrêté d'imposition pour la période fiscale 2011, (...)*

*Pour l'année 2011, la Municipalité a accepté la bascule de la nouvelle péréquation de 6 points d'impôts de la commune à l'État. Cette bascule est justifiée par une diminution de la facture sociale de 6 points représentés par : subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires de Prestations complémentaires (PC AVS/AI), du domaine de l'asile ainsi que de l'enseignement spécialisé. En conséquence de cette bascule, elle vous propose de fixer le taux d'imposition à 65.5 contre 71.5 en 2010 et de maintenir le statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*

*En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande (...) :*

*1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2011, tel que présenté, soit la diminution de l'impôt communal à 65.5 de l'impôt cantonal de base ainsi que le maintien du statu quo pour tous les autres taux d'imposition.*

*2. d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'État en vue de son application, pour une année, dès le 1er janvier 2011.*

*(...) »*

Le Président propose de passer à la discussion après la lecture du point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Rapport de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition**

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

*Extraits*

« (...) »

*Le nouveau système péréquatif introduit une nouvelle bascule qui a pour effet d'abaisser le taux d'imposition communal. Cette adaptation n'engendre ni diminution ni d'augmentation des impôts mais diminue le taux d'imposition communal de six points, soit de 71.5 à 65.5.*

*Le statu-quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.*

*En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil : d'accepter le préavis municipal No 6-2010 sur l'arrêté d'imposition 2011.*

*(...) »*

Le Président passe la parole à l'assemblée.

A. Durussel demande confirmation que la baisse de l'impôt communal compense l'augmentation de l'impôt cantonal lié au transfert de charge de la commune vers le canton.

P.- Y. Correvon confirme que c'est bien juste, maintenir le taux d'imposition communal à 71.5 aurait représenté une augmentation de 10% des impôts pour le contribuable.

A. Durussel demande s'il aurait pu être envisagé de ne compenser que partiellement cette augmentation de l'impôt cantonal.

P.- Y. Correvon confirme que cette question a bien été abordée avec la Municipalité et la boursière communale; cette idée a finalement été abandonnée pour l'instant; comme mentionné, ces 6 points représentent 10%, limiter la baisse de l'impôt communal à la moitié (3pts) aurait représenté 5% ce qui a été estimé peu significatif au décompte final. Il relève également qu'il sera nécessaire d'avoir une estimation de ce que va donner le nouveau système péréquatif et de tenir compte d'un résultat 2010 qui sera peut-être proche de l'équilibre; il renvoie cependant également au rapport du syndic qui relève qu'une augmentation des impôts devra probablement être discutée dans le futur.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis de la Municipalité et du rapport de la commission des finances, puis les soumet au vote.

Le rapport est accepté à la majorité:

Oui : 37 voix

Non : --

Abstentions : 2 voix

N. Reymond remercie le Conseil pour sa confiance, la majorité des communes a opté pour cette solution de manière à ne pas surcharger le contribuable dans une période où les charges augmentent beaucoup (il se réfère notamment à l'assurance maladie), un déficit de Chf 80'000 représentant deux points d'impôts représente un bon compromis.

## **9. Informations de la Municipalité**

Ch. Dubugnon sur le Closez à l'Orbannaz, mise à l'enquête complémentaire en cours, elle porte sur les modifications qui ont dû être apportées suite à la première mise à l'enquête. Elle invite les conseillères/ers à voir les plans et apporter les observations éventuelles.

R. Houmard: désaffectation partielle du cimetière, les tombes qui ont plus de 35 ans seront enlevées dès mars 2011. Un jardin des souvenirs sera créé.

N. Reymond :

- le tour de Romandie passera par Gimel le 30 avril 2011, il viendra de Saubraz sur le Prunier, puis descendra en direction du Signal de Bougy. Il s'agit d'un contre-la-montre. Chf 3'000 ont été portés au budget 2011 pour couvrir cet événement. Le comité d'organisation demande que des animations soient prévues.
- le Canton met en place une commission de jeunes 14-18 ans, en charge d'établir un projet pour l'avenir de la jeunesse; cette commission devrait compter env. 25-30 personnes de cette tranche d'âge et siéger à Lausanne. Une information est affichée au pilier public du village.
- une importante coupe de bois est effectuée au Mont-Bailly, il y a plus de 650 m<sup>3</sup> à abattre puisque la ville de Lausanne n'y avait plus procédé à une coupe depuis longtemps. Il s'agit d'un bois de bonne qualité, épicéa et sapin qui se commercialise actuellement à env. Chf 100 – 120.- / m<sup>3</sup>.
- intentions des membres de la Municipalité pour les prochaines élections communales de 2011:
  - Ch. Dubugnon, S. Judas, R. Lamercy et R. Houmard présenteront leur candidature;
  - Lui-même a pris la décision de ne pas présenter sa candidature après 17 années à la Municipalité et à la syndiculture. Il s'exprimera davantage à ce sujet ultérieurement, et remercie déjà le Conseil pour ces années de collaboration, pour la franchise et la transparence des débats.

## **10. Divers et propositions individuelles**

P. Renaud demande s'il est possible de changer les tables de la Cantine dont certaines deviennent dangereuses.

R. Houmard prend note, il ira regarder.

L. Guignard adresse ses félicitations au Président pour la médaille obtenue aux Swiss Cheese Awards 2010 dans sa catégorie du Gruyère d'alpage AOC.

C. Messieux demande des informations sur la route de Rolle, ainsi que sur le chemin des Ânes

N. Reymond :

- concernant la route de Rolle, les derniers recours sur les expropriations ont été levés (le mode d'expropriation avait été contesté). Il passe la parole à Ph. Reymond (président de la commission du Grand Conseil sur ce projet).
  - Ph. Reymond : les travaux débuteront en avril 2011, les modalités d'expropriation n'étaient pas conformes en raison notamment du montant des taxations. Le crédit est maintenant voté et les travaux se dérouleront

sur deux saisons en 2011, puis 2012.

- concernant le chemin des Ânes, le projet définitif est à l'examen auprès des services de l'Etat.

Chr. Debonneville demande des informations sur l'hôtel de l'Union et sur la sécurité routière dans le village

S. Judas répond :

- sur l'hôtel de l'Union, M. Bonetti a écrit à la Municipalité pour lui faire part de son désir de remettre l'établissement, il lui est en effet difficile de tenir deux restaurants. Il aurait trouvé un quelqu'un pour lui succéder. La fondue sera bien servie à l'issue de la prochaine séance du Conseil et la choucroute du Nouvel An sera bien assurée.
- Concernant la sécurité routière, la commune est en discussion avec le voyer pour sécuriser le carrefour du bas du village, devant la fontaine. Les démarches nécessaires auprès des propriétaires (présentation du projet) seront entreprises dès réception des autorisations.

A. Durussel mentionne un arrêté fédéral qui approuve la mise en place de zones 30km/h sur les routes principales également, ce qui pourrait constituer une solution pour la Grand'rue.

S. Judas prend note et demande à A. Durussel de lui donner les références exactes de cet arrêté.

P.- Y. Correvon demande pourquoi les pompiers sont allés souper à Saint-Oyens après leur revue D'après le tournus des 4 communes du SDIS Gimel Région, se devait être le tour de la commune de Gimel).

Ch. Dubugnon décrit le concours de circonstances (absences, collisions de dates, occupations) qui est à l'origine de la décision d'organiser ce souper à Saint-Oyens.

J.- M. Pasche demande si l'option d'une route de contournement du village est envisageable au vu de l'augmentation de la population et de la circulation.

N. Reymond répond que ce contournement de la route de Rolle sur le bas de la route du Martinet n'est plus d'actualité. Il faudrait dé-zoner le terrain et ce n'est pas envisageable à l'heure actuelle. Il ne devrait pas y avoir de problème si les automobilistes respectent les règles de la circulation.

C. Messieux revient sur le budget 2011 qui prévoit des places de jeu pour la petite enfance et les pré-adolescents, il demande des détails sur ces espaces de jeu.

R. Houmard répond qu'il s'agit des jeux qui se trouvent au jardin anglais, ils sont en mauvais état et ils ne répondent plus aux normes de sécurité. La Municipalité a décidé de rénover cette place en concevant deux espaces, l'un pour les enfants de 2 à 7 ans, et l'autre pour les enfants de 7 à 12 ans.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance: le 10 décembre 2010

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h35

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti

Annexe : présentation du budget